

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF**

Convoqué le 1^{er} décembre 2022,
Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni
le 7 décembre 2022

sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Monsieur Claude PRUVOT, Monsieur Mabrouk ZOUAREG, Madame Evelyne LEDEZ, Monsieur Michel DONDEYNE, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Quentin THOMMEN, Monsieur Mathieu REMOLEUX, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Roger MALY, Madame Patricia TETART, Monsieur Kamal BADDOU, Madame Renée HIPPON, Monsieur Jean-Georges GAILLARD, Madame Dalila BEDJAOUI, Monsieur Frédéric ONOF, Monsieur Jean-Charles EVRARD, Monsieur Yannick BODELE, Madame Rhama NATAT, Monsieur Simon JAMELIN, Monsieur Julien GILBERT, Madame Ana TALEB, Monsieur Benoît BIGO, Madame Audrey DEQUESNES, Monsieur Kalid BOUANANI, Madame Mila LEGAY, Monsieur Lucas FOURNIER

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Madame Karine TROTTEIN a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN
Monsieur Sylvain FLORENT a donné pouvoir à Mabrouk ZOUAREG
Madame Michelle LEGRAND a donné pouvoir à Madame Béverley JOLIET
Madame Sonia FALIU a donné pouvoir à Madame Renée HIPPON
Madame Christine RELIGIEUX a donné pouvoir à Monsieur Julien GILBERT

Séance du 7 décembre 2022
N° 22/75

Objet : **Débat et rapport sur les Orientations Budgétaires 2023**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil communal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil communal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

L'exercice prospectif s'avère particulièrement délicat cette année, tant le contexte national et international se caractérise par de nombreuses incertitudes et des évolutions rapides.

L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2023 au mois de février prochain. Elles ne préjugent notamment pas des évolutions du projet de loi de finances (PLF) 2023 dont chacun sait dans quelles conditions peu propices à un débat serein il est adopté.

Malgré les annonces récentes du Gouvernement, la Ville de Lille et ses communes associées restent inquiètes de l'article 40 quater qui intègre dans le PLF 2023 le contrat de confiance initialement inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Pour rappel, ce mécanisme consiste en une limitation pour chaque niveau de collectivité des dépenses de fonctionnement à hauteur de l'inflation moins 0,5 % sur la durée du quinquennat, c'est-à-dire une baisse en volume. Ce contrat fragiliserait davantage encore la situation financière des collectivités locales et constitue une nouvelle remise en cause de leur autonomie, et ce alors même qu'après la crise sanitaire, nous devons faire face à l'envolée des prix de l'énergie et au retour de l'inflation.

Il est rappelé que la crise sanitaire a impacté l'épargne brute de la Ville de Lille de 10,3M€ en 2021, après 16M€ en 2020, avec un niveau d'aide de l'Etat (470K€ en 2021) très loin de compenser cet impact. La réforme de la fiscalité locale annoncée par l'Etat comme neutre pour les budgets des collectivités prive en outre la Ville de Lille du dynamisme de la taxe d'habitation, avec un manque à gagner de la réforme chiffré à 10 M€ sur la période 2021-2030.

Jusqu'ici, malgré ces impacts directs et indirects sur ses équilibres financiers, la Ville de Lille a pu préserver ses moyens d'agir et d'investir grâce à sa situation saine et à ses efforts pour mobiliser toutes les ressources extérieures potentielles. Le changement climatique, comme les inégalités sociales aggravées par les conséquences de la hausse généralisée des prix, nous confortent dans notre volonté d'agir pour une ville toujours plus durable et solidaire.

Ainsi, même si la dégradation de l'équilibre actuel est prévisible, nous privilégions d'une part le maintien d'un haut niveau de service public pour soutenir et accompagner les habitants dans ce contexte difficile (action sociale, enfance et éducation, politique sportive et culturelle, vie associative, propreté et tranquillité...) et d'autre part la poursuite d'une transition écologique juste (rénovation environnementale massive des bâtiments, verdissement des espaces publics et municipaux, aménagement durable, logement abordable, mobilités actives et décarbonées, sobriété énergétique renforcée...).

Nous le ferons en optimisant encore plus toutes les dépenses possibles et sans toucher à la fiscalité. Les taux de la taxe foncière, seuls leviers fiscaux pour la Ville de Lille et ses communes associées désormais, resteront inchangés en 2023 et le niveau de taxe correspondra donc aux décisions prises au niveau national quant à l'actualisation des bases fiscales.

L'impact colossal de l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz, la nécessité de garantir la continuité et la qualité du service public rendu aux habitants ainsi que la volonté de ne pas peser sur leur pouvoir d'achat conduisent forcément à un équilibre financier précaire lié à une situation exogène dont il est à espérer qu'elle se rétablisse au plus vite afin de ne pas compromettre dans la durée l'action des collectivités locales.

C'est dans ces conditions que le Conseil Communal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, complété de deux annexes, sur le développement durable d'une part, et sur la situation en matière d'égalité femme – homme d'autre part, qui montrent, chacune à leur manière, combien la transition écologique et la justice sociale sont indissociables dans notre commune.

Comme depuis le budget 2021, il est précisé que dans le cadre du budget climatique, les dépenses prévisionnelles 2023 seront analysées lors de la présentation du budget primitif sous le prisme de leur impact sur le climat et l'environnement ainsi que de leur compatibilité avec les objectifs du plan lillois pour le climat, sous l'angle de leur contribution à :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation),
- la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique (volet adaptation),
- l'amélioration de la qualité de l'air, fort enjeu de santé publique du territoire (volet qualité de l'air).

L'ensemble du document sera rendu public sur le site de la Ville d'Hellemmes (www.hellemmes.fr) pour que tous les citoyens qui le souhaitent puissent en prendre connaissance.

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2023

- A/ Au niveau international, les perspectives économiques sombres
- B/ Le contexte économique national
- C/ Le contexte économique local
- D/ L'inflexion des politiques monétaires
- E/ La situation des finances publiques locales

II/ La bonne gestion historique des finances de la Ville de Lille permet de continuer à temporairement faire face

- A/ Les ressources humaines en 2022.
- B/ Les indicateurs financiers 2022 restent encore préservés.

III/ Grandes orientations pour le budget primitif 2023 de la Commune associée d'Hellemmes

IV/ Programmation en investissement

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2023.

Après trois années exceptionnelles profondément marquées par la crise sanitaire et les mesures économiques et sociales prises pour y faire face, mais également par les conséquences de la guerre en Ukraine sur le marché de l'énergie, l'année 2023 se présente dans un contexte économique sombre et incertain.

En cette fin d'année 2022 l'activité des plus grands pays de la planète ralentit rapidement. L'économie mondiale doit faire face à des perspectives pessimistes attisées par le retour de la guerre en Europe et la crise énergétique qui en découle. L'inflation est au plus haut depuis 40 ans et les conditions financières se resserrent partout sur le globe pour limiter la surchauffe.

A/ Au niveau international, des perspectives économiques mondiales sombres

Après un effondrement en 2020 (-3,1 %) lié à la pandémie, l'économie mondiale a renoué avec la croissance en 2021 (+6 %). Cette reprise se tasse notablement en 2022, en raison des répercussions de la guerre en Ukraine, de la persistance de la pandémie de Covid, avec notamment des épisodes de confinements en Chine, de l'augmentation générale de l'inflation provoquant un durcissement des conditions de financement.

Le FMI projette une croissance mondiale de 3,2% en 2022 et de 2,7% en 2023, sans exclure des scénarios plus faibles, sous la barre des 2%. Pour la zone euro, la récession a atteint -6,3% en 2020 avant une reprise de la croissance de +5,2% en 2021. Les prévisions de croissance sont de 3,1% en 2022 et 0,5% en 2023, avec des récessions notamment en Allemagne et en Italie (source FMI, perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022).

Dans la zone euro, l'inflation était de 2,6% en 2021. Les projections de l'OCDE une inflation de 8,1% en 2022 puis 6,2% en 2023 pour la zone euro, et à 5,9% en 2022 puis 5,8% en 2023 pour la France (source perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2022).

En revanche le taux de chômage en zone euro est à des niveaux historiquement bas, à 6,6% en juin, le chiffre le plus faible depuis 1998 mais avec des données très hétérogènes, selon les pays.

B/ Le contexte économique national

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix au printemps 2020 (perte d'activité instantanée d'environ 30 % lors du premier confinement), l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB de + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). La France n'est pas seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie. Sous l'effet des mesures mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est d'abord restée contenue en France. Parallèlement, en dépit de la crise sanitaire, le marché du travail s'est montré résilient. En France, le taux de chômage est ainsi de 7,4 % au 2e trimestre 2022, inférieur de 0,8 point par rapport à son niveau de fin 2019. Les salaires ont

commencé à s'élever dans le secteur privé, avec une augmentation de 3% sur un an au 2e trimestre, en partie en raison de la revalorisation du Smic

En %	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel	6,8	2,6	0,5
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,1	5,8	4,7
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,9	7,3	7,6

Source : projections de la Banque de France, septembre 2022

C/ Le contexte économique local

Conjoncture économique dans les Hauts-de-France

(Source : Tendances régionales, Banque de France Hauts-de-France, Septembre 2022)

Selon la dernière étude de la Banque de France, l'activité économique régionale se montre globalement plutôt résistante compte tenu du contexte difficile, avec toutefois de fortes disparités selon les secteurs.

Dans le secteur industriel, la métallurgie et les industries du bois-papier-imprimerie, mais aussi l'agroalimentaire, ont vu leurs volumes de production diminuer, en conséquence d'une demande atone. A contrario, les équipements électriques et autres machines ont enregistré une forte hausse d'activité, et le textile a redémarré. Dans de nombreux secteurs, les industriels anticipent une stagnation ou une baisse de production, en raison de niveaux de stocks élevés au regard des carnets de commande. Dans les services marchands, l'activité reste dynamique, à l'exception du domaine des transports et de l'entreposage.

Après trois mois de baisse, l'activité dans le bâtiment s'est redressée en septembre 2022, avec une progression des mises en chantier et des anticipations favorables. L'activité des travaux publics s'est quant à elle fortement contractée au 3ème trimestre 2022, avec des anticipations défavorables.

Le marché de l'emploi régional

(source INSEE, note de conjoncture régionale, 2ème trimestre 2022)

Fin juin 2022, le nombre d'emplois salariés s'établit à 2 125 100 dans les Hauts-de-France, la progression marquant le pas au deuxième trimestre 2022 (+ 0,04%) après sept trimestres de hausse consécutive.

Les effectifs salariés sont stables ou en hausse dans l'ensemble des secteurs, à l'exception des effectifs salariés intérimaires qui reculent depuis début 2022, avec une baisse de 5,3 % au 2e trimestre (- 4 000 emplois). En France, l'emploi en intérim diminue également mais deux fois moins rapidement que dans la région (- 2,5 %).

Au 2e trimestre 2022, le taux de chômage augmente de 0,2 point dans les Hauts-de-France (+ 0,1 point au niveau national), après une baisse de 0,2 point au trimestre précédent. Il s'établit désormais à 9,0 % (contre 7,4 % en France métropolitaine), soit le taux le plus élevé en métropole devant l'Occitanie (8,8 %). Il reste inférieur de 0,3 point au niveau observé il y a un an et de 1,1 point par rapport à celui d'avant-crise fin 2019 (- 0,8 point au niveau national). Dans le département du Nord, le taux de chômage est de 9,4%, en faible évolution (+0,1 point).

Au 2e trimestre 2022, les Hauts-de-France comptent en moyenne 519 850 demandeurs d'emploi dans les catégories A, B et C. Avec 1,7 % d'inscrits en moins (- 8 790 personnes) au 2e trimestre 2022, l'évolution de la demande d'emploi régionale suit la tendance nationale (- 1,8 %). Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse continue depuis deux ans, mais cette tendance semble marquer le pas, avec une baisse deux fois moins marquée au 2ème trimestre que les trimestres précédents.

D/ L'inflexion des politiques monétaires

Le contexte inflationniste pousse la majorité des banques centrales à revaloriser leurs principaux taux directeurs.

En conséquence de ces hausses, sur les marchés financiers, les conditions de financement se resserreront au second semestre 2022. En 2023, les dynamiques seront davantage différenciées. Aux Etats-Unis, les rendements de la dette souveraine à long terme pourraient diminuer dès le quatrième trimestre 2022, en raison de la modération des perspectives inflationnistes, de la contraction de l'activité et de l'anticipation d'une Fed plus accommodante en 2023. En zone euro, la progression des rendements obligataires sera moins importante au second semestre 2022 qu'au premier. L'ampleur des hausses de la BCE devrait conduire les taux courts à progresser davantage que les taux longs. En 2023, la récession enregistrée par les économies de la zone euro conduirait la courbe des taux à s'inverser au premier semestre (Source : *perspectives économiques et des marchés financiers, septembre 2022, Crédit Mutuel Arkea*).

La Banque centrale européenne a en effet procédé à première une hausse de 50 points de base en juillet 2022, suivie de deux nouvelles hausses de 75 points de base en septembre et octobre. Elle a annoncé en octobre la poursuite de ce resserrement, malgré le risque de récession cet hiver en zone euro. Elle souligne néanmoins que l'ampleur des prochaines hausses sera étudiée réunion après réunion, en fonction notamment de l'évolution de l'inflation et des données disponibles.

E/ La situation des finances publiques locales

Selon l'analyse des budgets des communes en 2022 réalisée par l'Association des Maires de France, « le retour de l'inflation pèse directement sur les budgets et plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation intermédiaires et des services externes, aux achats de biens non stockables (eau, énergie), etc. L'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour l'ensemble des collectivités, dont environ 1,2 Md€ pour le bloc communal. S'ajoutent les autres mesures, concernant le 6 maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2022 (GIPA), la revalorisation du bas des grilles indiciaires de la catégorie C et les mesures sectorielles liées aux accords Ségur et Lafocardé. (...) Les investissements 2022 bénéficient notamment des derniers effets reports de l'année 2020. En effet, les investissements interrompus en 2020 en raison du confinement ont été reportés en 2021 mais aussi en 2022. Au-delà de ces rattrapages, 2022 pourrait enregistrer une hausse faciale des montants en raison de l'inflation. L'inflation a en effet donné lieu à des renégociations à la hausse des marchés publics pour tenir compte du renchérissement des prix de l'énergie et des matières premières. » L'Association des Maires de France anticipe ainsi un ralentissement de l'investissement des collectivités locales pour 2023.

II/ La bonne gestion historique des finances de la Ville de Lille permet de continuer à temporairement faire face.

Grâce à la bonne gestion des années antérieures, la Ville de Lille a une situation financière saine qui lui permet, malgré le contexte, la poursuite de la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Cette poursuite suppose évidemment d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation de nos équilibres financiers et de faire preuve d'une vigilance et d'une réactivité encore accrues. Les contraintes nouvelles, dont les suites sont, qui plus est, difficiles à anticiper, risquent de peser durablement sur nos budgets et réduisent nos marges de manœuvre

A/ L'état des ressources humaines en 2022

Evolution des effectifs

Postes permanents rémunérés (postes pourvus en nombre rémunérés et susceptibles d'être rémunérés au 31/12 et postes validés à pourvoir au recrutement) 2013-2022 :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
4376	4314	4282	4275	4268	4267	4270	4275	4374	4397

Cette évolution des effectifs conduit à un niveau de masse salariale de 220,9 M€ en 2022, dont 2,94 M€ pour les heures supplémentaires parmi lesquels 868 K€ sont liés à l'organisation des deux scrutins présidentiel et législatif, pour lesquels un nombre exceptionnel de personnels a dû être mobilisé par manque d'assesseurs.

Pour 2023, nous faisons l'hypothèse d'un retour à la normale des heures supplémentaires et d'intérim qui s'accompagnerait d'une évolution légèrement positive des effectifs permanents dédiés aux missions prioritaires de ce mandat.

L'année 2022 a permis de poursuivre le dispositif d'amélioration des conditions d'emploi d'agents en situation précaire. Au-delà de son impact favorable pour les agents eux-mêmes, il permet de mieux pourvoir certains postes indispensables au bon fonctionnement de nos services publics en dépit de la tension actuelle sur le marché du travail dans certains métiers.

Les indemnités versées aux agents concernés au titre d'avantages en nature atteignent quant à elles 120 182 € en 2021, avec une prévision à 128 304 € pour 2022

B/ Les indicateurs financiers 2022 restent encore préservés

Les premières tendances du résultat 2022 confirment que les indicateurs financiers de la Ville de Lille seront préservés.

Compte administratif prévisionnel 2022 projeté au 24 novembre 2022

Recettes de fonctionnement (A)	416 M€
Dépenses de fonctionnement CA 2022 (B)	357 M€
Epargne brute (A) – (B)	59 M€
Epargne nette	32 M€
Dépenses d'investissement	75 M€

- l'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, reste correcte, autour de 59 M€ contre 69,5 M€ en 2021 (cessions comprises). L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre 32 M€ (cessions comprises) ;

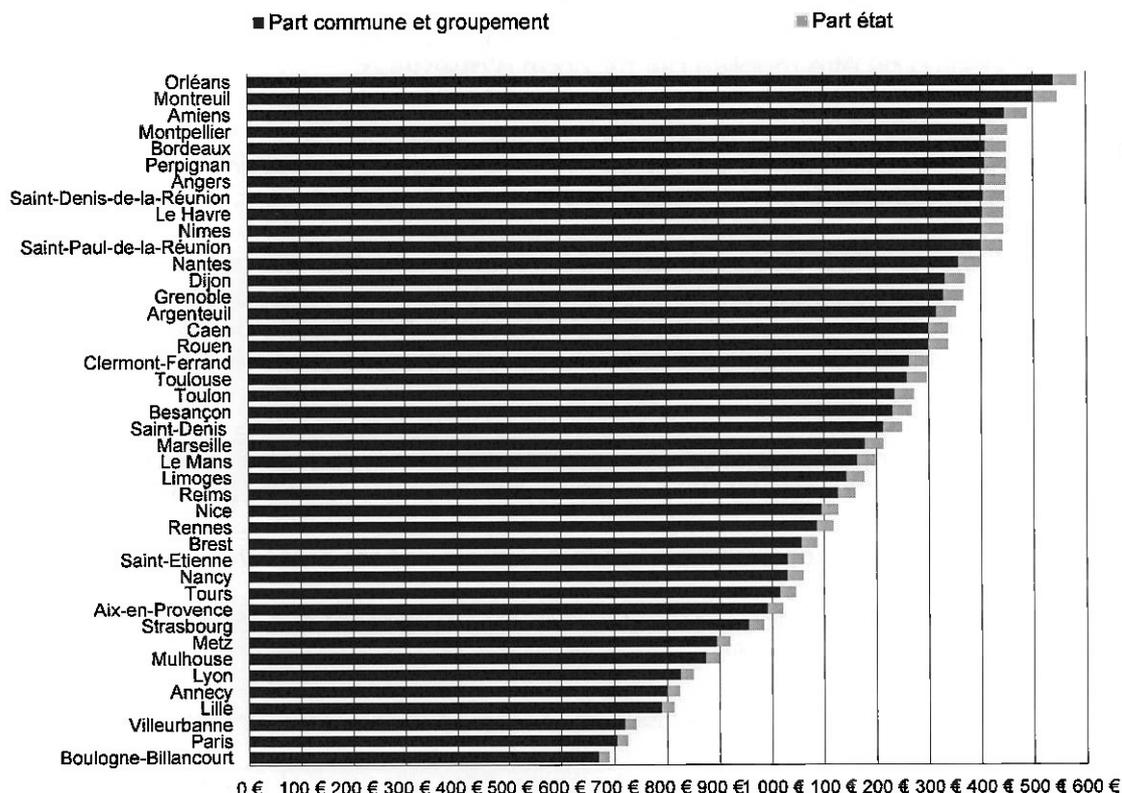
Epargne brute	Avec cessions	Sans cessions
2021	69,5 M€	65,7 M€
2022	58,8 M€	57,8 M€

- **les dépenses d'investissement hors dette** devraient s'établir autour de 75 M€ contre 73 M€ en 2021 ;
- **la gestion de la dette reste sécurisée malgré l'augmentation des taux de marché.** Son coût total augmente et devrait en 2022 approcher le taux moyen de 1,94 % soit + 0,33 point par

rapport à 2021. Le coût de la dette de la Ville de Lille (1,61%) était en 2021 plus faible que le coût de la dette de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (1,74 %) ;

- **la capacité de désendettement**, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, devrait s'établir à 5,9 ans en 2022, contre 5,3 ans en 2021 ;
- **enfin, le niveau de contribution fiscale de taxe foncière reste dans la moyenne basse** des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2023, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau qu'en 2022 (source : étude Finances et Stratégies Locales).

Contribution de taxe foncière en 2022



Comme le montre l'étude du cabinet « Finances et stratégies locales » 2022, la contribution moyenne de la taxe foncière à Lille (pour un couple avec deux enfants) est de 813 €, alors que le montant médian s'élève à 1 258 €. La Ville de Lille se place donc au 39^{ème} rang (sur 42 villes) dans le classement par ordre décroissant des villes de plus de 100 000 habitants.

Evolution des contributions directes perçues par la Ville de Lille entre 2020 et 2022

Compte administratif (CA) 2022 prévisionnel projeté au 24 novembre et perspectives :

En K€	CA 2020	CA 2021	Prévision CA 2022
Produits fiscaux	165 926,6	173 516,7	178 282
Compensations fiscales	7 373,5	5 755,7	6 380
TOTAL	173 300,1	179 272,4	184 662

Pour rappel l'année 2021 marque une étape importante de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la perception par la commune de la taxe d'habitation sur les

résidences principales (THRP) et sa compensation par le transfert de la part départementale du foncier bâti. L'écart de compensation est neutralisé par le biais d'un coefficient correcteur.

L'évolution prévisionnelle de 3% des recettes de fiscalité entre 2021 et 2022 s'explique principalement par l'évolution nationale des bases foncières des locaux d'habitation et des locaux industriels de 3,4% (les bases des locaux professionnels, hors locaux industriels, ont évolué de 0,8% en moyenne).

La poursuite du désendettement de la Ville de Lille

La préservation des résultats sur l'année 2022 permet de poursuivre le désendettement de la Ville de Lille, avec un encours de dette totale qui devrait s'établir en-deçà de 338,9 M€ en 2022, soit une baisse de 10 M€ par rapport à 2021 (349,39 M€).

• **La structure de la dette**

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés appréhendés et s'est traduite par une répartition relativement équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable, avec une préférence affirmée pour le taux fixe depuis deux ans au vu de l'incertitude du contexte :

- La part à taux fixe est passée de 54,8 % en 2019 à 66,0 % en 2022 de l'encours contracté avec un coût ayant parallèlement baissé de 1,49 points en passant de 2,58% en 2019 à 1,09% en 2022 ;
- La part à taux variable, 34% en 2022 est revenue à un niveau inférieur à celui de 2019 (45,2%), avec une part estimée à 29,8% pour 2023 si aucun futur prêt n'est indexé sur un taux variable. Néanmoins, à la suite de la forte augmentation des taux en 2022, son coût a augmenté, passant de 1,31 % à 1,84 %.

Ainsi, le **coût total de la dette en 2022 (1,94%) reste au même niveau par rapport à celui constaté en 2019. Les charges financières, prévues à hauteur de 6,8 M€ au BP 2022, devraient s'établir à 6,032 M€.**

De par sa volonté d'investir largement dans des projets au service d'une transition écologique juste, la Ville de Lille continue de souscrire des prêts verts. Ces enveloppes vertes, adossées à des prêts classiques proposés par différentes banques, sont exclusivement dédiées au financement de projets à forte valeur environnementale et sociale. Ils garantissent la conformité de l'utilisation des fonds dédiés aux objectifs environnementaux et sociaux de la collectivité. Ainsi, depuis 2020, la Ville de Lille ne cesse d'augmenter la part de prêts verts dans ses nouveaux emprunts : ils représentent 33% du montant des emprunts souscrits en 2020, 56% en 2021 et 60% en 2022.

Prêts verts souscrits de 2020 à 2022					
Nature de prêt	Organisme prêteur	Année de signature	Durée	Montant	Taux
PRÊT VERT finançant 1 projet labélisé "PassiveHaus"	Caisse des Dépôts via BEI	2020	20 ans	5 000 000 €	Taux fixe à 0.54 %
PRÊT VERT finançant 1 projet labélisé "PassiveHaus"	Caisse des Dépôts via BEI	2021	15 ans	10 000 000 €	Taux fixe à 0.76 %
PRÊT VERT finançant 4 projets relatifs à la rénovation énergétique et 1 projet labélisé "PassiveHaus"	Banque NEF	2021	20 ans	4 000 000 €	Taux fixe à 0.8 %
PRÊT VERT finançant 9 projets relatifs à la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique de l'éclairage public et aux énergies renouvelables	Crédit Mutuel	2022 en cours de signature	20 ans	15 000 000 €	Taux fixe à 2,20 %
TOTAL PRÊT VERT 2020 - 2022				34 000 000 €	

Cette année la consultation bancaire lancée par la Ville de Lille a été accompagnée non seulement par les détails techniques et chiffrés concernant nos projets éligibles aux prêts verts mais également par un questionnaire extra-financier destiné aux banques. Grâce à ce celui-ci, les banques ont dû communiquer sur les implications sociales, environnementales et sociétales de leurs activités ainsi que sur leur mode de gouvernance, permettant à la Ville de Lille de mieux apprécier leur engagement en faveur de la transition écologique et de l'encourager.

Lors de cette consultation, la Ville de Lille a obtenu un prêt vert (15 M€) aux conditions bonifiées et très en deçà des conditions moyennes. En effet, dans ce nouveau contexte marqué par une forte augmentation des taux de marché et des taux d'usure réglementaires (3,45% pour des prêts de 20 ans), le taux d'intérêt (2,2 %) pour ce prêt vert accordé par le Crédit Mutuel (via la plateforme de financement Loanbox) permet à la Ville de Lille d'économiser plus de 1,9 M€ d'intérêt sur 20 ans par rapport à un financement au taux d'usure. La Ville de Lille a par ailleurs souscrit deux prêts classiques de 5M€ chacun, dont les conditions financières restent relativement favorables dans le contexte actuel.

Prêts souscrits en 2022

Nature de prêt	Organisme prêteur	Montant	Durée	Taux fixe	Taux d'usure appliqué sur différentes durées	Gains réalisés par rapport à taux d'usure (sur la durée totale)
Vert	Crédit Mutuel	15 000 000 €	20 ans	2,20%	3,45	1,9 M€
Classique	Crédit Agricole	5 000 000 €	15 ans	2,79%	3,28%	0,19 M€
Classique	La Banque Postale	5 000 000 €	20 ans	3,19%	3,45%	0,14 M€
TOTAL		25 000 000 €				2,23 M€

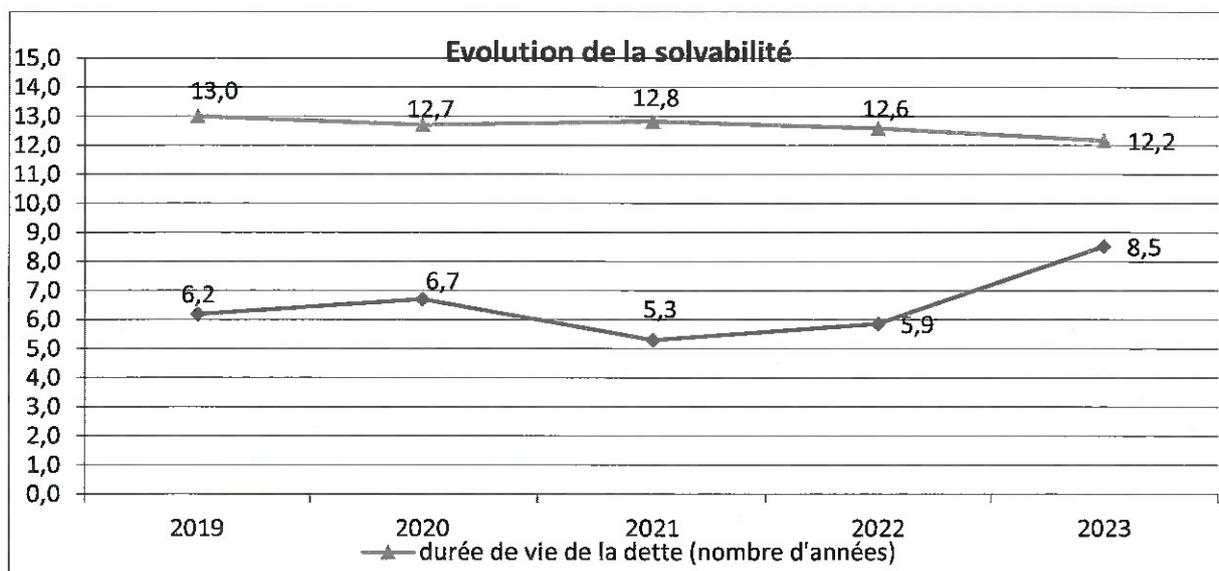
La gestion de l'encours de dette contracté La gestion de l'encours de la dette résulte de l'optimisation pratiquée sur les charges financières à payer et sur le montant du capital à rembourser.

La dette de la Ville de Lille est à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2021) :

- Le coût de la dette totale (1,61% en 2021) est en baisse de 7,47 % par rapport à 2020 (1,74%). L'économie pour la Ville de Lille s'est élevé ainsi à 454,2 K€ en 2021.
- La durée de vie résiduelle s'établit fin 2021 à 12,8 ans. Elle est non seulement plus courte que celle des communes et des EPCI de même strate (14,1 ans), mais également que celle de l'ensemble des collectivités (14,2 ans).
- L'encours de la dette de la Ville de Lille est évalué à un niveau de risque très faible. La Charte de Bonne Conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe 100 % de la dette lilloise sur le risque 1A, considéré comme le plus faible au sein de l'intervalle [1A, 6F], contre 97,9 % pour la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI) et 98,3 % pour l'ensemble des collectivités.

Ainsi, le remboursement du capital de la dette impacte peu le niveau de l'épargne nette entre 2019 et 2022 : celle-ci est maintenue à un niveau conséquent à 37 M€ par an.

Signe de cette bonne gestion historique, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2019 inférieure à la durée de vie de la dette. Cela signifie que l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui, soit **5,9 ans de capacité de désendettement estimée à fin 2022, à comparer à 12,6 ans de durée de vie de la dette à fin 2022.**



Cette situation financière saine en matière d'endettement et de solvabilité fin 2022 nous permet d'envisager un budget 2023 encore à l'équilibre tout en respectant nos engagements pour une ville durable et apaisée, inclusive et bienveillante, sans dégrader le service public et en maintenant nos investissements. Cette orientation ne peut évidemment pas s'inscrire dans la durée si la situation économique mondiale continue de se détériorer et que la contribution demandée aux collectivités n'en tient pas compte.

III/ **Grandes orientations pour le budget primitif 2023 de la Commune associée d'Hellemmes**

Préserver, protéger et valoriser notre environnement

LA VILLE ECOLOGIQUE

Notre commune a entrepris, depuis déjà plusieurs années, une politique qui vise à préserver, protéger et valoriser notre environnement. Par l'action (gestion des espaces publics, soutien aux acteurs de la transition sur le territoire) ou la sensibilisation (actions culturelles ou éducatives sur la commune), elle a initié et encouragé une transformation nécessaire des façons de faire et de vivre sur Hellemmes, avec le souci d'y engager toutes les forces vives de la commune.

Hellemmes entend ainsi contribuer à remplir les engagements pris à l'échelle nationale : la loi « énergie et climat » du 8 novembre 2019 engage la France à atteindre la neutralité carbone et à diviser par 6 ses émissions de gaz à effet de serre, d'ici à 2050. Dans la même perspective, la Métropole Européenne de Lille a fixé les ambitions sur son territoire par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de février 2021 :

- Une transition énergétique amenant le territoire à la neutralité carbone en 2050 ;
- -45% d'émission de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport à 1990) ;
- -16% de consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2016.

Pour ce faire, la commune est engagée dans des initiatives aux côtés des communes associées de Lille et Lomme, tels que le plan lillois pour le climat des villes Lille-Hellemmes-Lomme (2021-2026), le Pacte Lille bas carbone (2021) ou la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (2021).

Afin de donner corps à ces engagements, la commune associée d'Hellemmes entend répondre aux défis de la transition selon trois axes majeurs :

- Protéger et préserver l'environnement,
- Renforcer la résilience de la commune face aux conséquences du changement climatique
- Veiller à mobiliser toutes les parties prenantes pour une transition équilibrée et solidaire.

En 2022, trois bâtiments ont été concernés par le remplacement de chaudières plus performantes, Le tiers de l'éclairage public hellemmois est passé en LED, une cuve a été installée au tiers lieu de l'Epine. Afin d'adapter ses équipements aux enjeux écologiques, La ville a fait acquisition de trois nouveaux véhicules électriques et d'un camion alimenté au bio-carburant

Le développement de la trame vert s'est poursuivi avec la plantation de haies mellifères au Parc BOQUET.

La cour de l'école Jean Jaurès a connu une évolution majeure et a été entièrement végétalisée.

Par ailleurs la sensibilisation du public et des agents aux enjeux de l'environnement s'est encore renforcée avec 46 projets du Plan Nature organisés sur le temps scolaire et sur les temps péri et extrascolaires (projets dans les espaces éducatifs, stages thématiques nature sur les périodes de vacances et les ateliers du mercredi), mais aussi des formations spécifiques des services espaces verts de la commune.

Le patrimoine naturel de la Ville a été sanctuarisé avec le classement au patrimoine arboré remarquable des 150 arbres du Parc de la Mairie et l'obtention du label « villes fleuries ».

Le budget 2023 devra poursuivre la feuille de route sur les 3 axes identifiés sur tous ces sujets.

UN PATRIMOINE PRESERVE ET BIEN UTILISE

La commune va poursuivre sa démarche de travaux de rénovation, notamment avec

- la réhabilitation du club Léo Lagrange,
- le lancement des travaux de rénovation de l'école Roger Salengro,
- la construction d'un préau à l'école Dombrowski,
- la poursuite de la démarche de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

La commune a mené en 2022 plusieurs chantiers de rénovation des locaux dédiés aux agents dont certains recevant du public comme le Point Information Jeunesse, certains locaux des directions ressources humaines et cadre de vie, ceci afin d'améliorer l'accueil des usagers. Un plan d'actions de mise en place de salto a été déployé sur certains bâtiments municipaux. Ces actions seront poursuivies en 2023

Donner aux enfants et aux jeunes, les moyens de bien grandir et de s'épanouir

EDUCATION

La commune associée d'Hellemmes, par le biais de la délégation éducation jeunesse, gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. Elle organise également des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein ou en dehors des établissements dans le cadre de ses accueils péri et extrascolaires. La délégation éducation jeunesse soutient également dans le cadre de ses missions des activités complémentaires à l'école notamment dans le cadre de la politique de la ville afin d'apporter un soutien aux quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, le soutien au Club de Prévention Itinéraires dans sa mise en œuvre de médiateurs école famille et ses actions d'accompagnement à la scolarité avec différents acteurs du territoire sera poursuivi en 2023 ; un volet éducation aux usages du numérique et aux médias sera développé.

Fin 2022, les communes associées de Lille, Hellemmes et Lomme ont délibéré un nouveau Projet Educatif Global. Les crédits octroyés au budget 2023 seront donc utilisés pour mettre en œuvre les priorités définies dans ce cadre. Ainsi, par exemple, l'appel à projet proposé chaque année aux écoles visera le financement d'actions qui répondront aux priorités du PEG. Par ailleurs, ce nouveau PEG a pour ambition de permettre que progressivement 100% des enfants puissent bénéficier d'une classe verte ou d'une classe « hors les murs » au cours de leur parcours éducatif primaire. Aussi, une augmentation du budget sera nécessaire pour permettre à plusieurs classes d'Hellemmes de partir en classes de découverte en 2023.

Le budget 2023 devra également intégrer la globalité de la contribution obligatoire au fonctionnement de l'école privée, qui est calculé pour correspondre aux dépenses que la commune consacrent pour les écoles publiques, et afin d'éviter de devoir prévoir cette dépense dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Enfin, en investissement, il est nécessaire de poursuivre l'effort sur le renouvellement du mobilier scolaire et de l'équipement des écoles, des espaces éducatifs et de l'espace jeunes.

PETITE ENFANCE

La politique Petite enfance menée par la commune associée d'Hellemmes se décline dans le budget communal en deux grandes parties : les dépenses liées aux crèches les Popelines et l'Amicloterie (120 places d'accueil au total).

L'autre partie du budget Petite enfance est constitué par le programme de soutien à la fonction éducative qui permet de mettre en place les actions d'éducation à la parentalité et de renforcement du lien parents enfants) :

- pour améliorer la communication entre parents, professionnels de la petite enfance et enfants comme avec le projet développé à la crèche des Popelines autour du langage des signes et plus récemment Parler Bambin à la Crèche Amicloterie (avec le soutien de la Ville de Lille)
- autour des ateliers parentalité qui sont menés par la commune dans certains quartiers comme à l'Epine, et maintenant au Tiers Lieu, avec les cafés parents pour échanger entre professionnels et parents sur des thèmes comme le sommeil, la propreté, les jeux et jouets, (dans les quartiers géographie prioritaire de la politique de la Ville) ou dans les deux crèches municipales.
- grâce à la ludothèque portée par l'association Léo Lagrange.

Pour amplifier la démarche volontariste de la commune en ce domaine, des conférences parentalité sont organisées depuis fin 2018. Celle organisée le 8 mars 2022 a permis de travailler sur les représentations filles garçons.

Il faut ajouter à ce volet parentalité les démarches entreprises pour favoriser une primo-scolarisation réussie de jeunes enfants par la sensibilisation des parents pour les inscriptions à l'école, mais aussi par l'organisation de temps dits « passerelles » au sein des petites sections de classes maternelles pour accueillir les enfants de 2 ans et demi / 3 ans l'organisation de temps d'immersion des « grands enfants » accueillis en crèche. Il faut noter la bonne mobilisation des crèches municipales et des écoles.

Enfin, le souhait de la Commune étant de renforcer les liens entre les générations, toutes les occasions et les partenariats sont mis à profit pour favoriser la participation des jeunes enfants aux projets novateurs notamment ceux tournés vers la présence de la nature en ville et la préservation de la planète (projet Quartier Comestible à l'Epine, Jardins partagés, participation aux ateliers de lecture et d'écriture) mais aussi ceux qui mettent en lien les seniors et les jeunes enfants.

A nouveau cet été, notamment dans le cadre des quartiers d'été, des activités ont été proposées en extérieur aux familles avec enfants sous forme de spectacle de marionnettes, de chants, d'ateliers lecture et nature.

Affirmer et faire vivre notre solidarité

SOLIDARITE

Concernant la solidarité, le Centre Communal d'Action Sociale accompagne celles et ceux qui sont en difficultés et contribue à la réduction des inégalités sociales. Il joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes au moment où nombre d'administration ont de plus en plus de mal à rester en contact avec les plus démunis notamment du fait de la fracture numérique.

Ces dernières années ont montré que le service public social rendu par le CCAS est incontournable pour amortir les difficultés des personnes les plus exclues et isolées, la commune associée augmentera son soutien financier au CCAS pour tenir compte du contexte économique et social et de l'augmentation des charges liées à l'inflation.

18 347 accueils ont été assurés depuis le début d'année 2022 dont 7500 pour le public de l'Espace seniors et la moitié par téléphone. Ce chiffre est stable par rapport à 2021.

- 288 aides alimentaires ont été délivrées sous forme de CAP pour un budget de plus de 12 000€, 118 foyers ont bénéficié de la gratuité cantine. Ce sont 29 foyers de plus qu'en 2021. Ce chiffre avait déjà doublé entre 2018 et 2019. 114 personnes sont domiciliées au CCAS.
- Le CCAS poursuivra l'accompagnement des publics dans leur diversité, bien que n'ayant pas renouvelé la convention d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en lien avec les nouvelles règles de financement et d'accompagnement du Département du Nord. Il maintiendra une intervention sociale dynamique, de qualité et de proximité au service des usagers concentrant le plus de difficultés, en accentuant son travail pour mieux prévenir les difficultés financières des usagers dans un contexte économique difficile et au regard de l'augmentation du prix de l'énergie notamment.
- En matière de logement, l'espace logement au sein du CCAS continuera d'accompagner les demandeurs (526 demandes suivies en 2022 dont 79 nouvelles). Les référents Logement du CCAS participent ainsi aux Commissions d'Attribution de logements de tous les bailleurs sociaux présents sur la commune. Il faut souligner qu'une opération importante de réhabilitation portée par Lille Métropole Habitat sur la Chapelle d'Elocques est en cours pour environ 360 logements.

Le partenariat étroit établi avec chacun des bailleurs permet enfin de travailler sur les impayés de loyers pour favoriser le maintien dans le logement. Dans le parc privé, une veille particulière est en place avec le service hygiène et insalubrité afin de lutter contre l'insalubrité ou l'indécence des logements.

EGALITE FEMMES – HOMMES

La commune associée d'Hellemmes, dans le cadre de la délégation à la Promotion de l'égalité Femmes-Hommes, s'est emparée du sujet des droits des femmes. Pour faire suite au plan d'action qui a été présenté au printemps 2021, une coordination renforcée des acteurs du territoire et des actions est menée depuis le printemps 2021. Elle a donné lieu à plusieurs temps forts organisés autour de la journée du 25 Novembre contre les violences faites aux femmes, du 8 Mars pour rappeler que les inégalités entre femmes et hommes persistent et que le combat autour des valeurs de respect et de solidarité reste actif. Des moyens nouveaux ont été attribués aux associations qui œuvrent dans ce champ pour sensibiliser les publics.

Soulignons, que le 25 Novembre 2022 a été l'occasion de proposer une programmation aux Hellemmoises et Hellemmois à l'Espace des Acacias pour libérer la parole sur ce sujet.

SANTE

Le souhait de ce mandat est de renforcer la coordination des acteurs en matière de santé, et ce notamment au regard des conséquences de la pandémie sur les populations fragiles (précaires/ seniors).

Pour ce faire, la Commune s'appuie sur le CCAS qui porte un projet santé autour de 3 axes : coordination des acteurs, prévention des addictions et réduction des risques, renforcement des coopérations entre travail social et santé mentale. Le CCAS a créé un poste à mi-temps sur cette thématique santé en 2022 (autre moitié sur la Politique de la Ville). Ainsi, la coordination des acteurs engagée depuis Avril 2021, a débouché sur des programmations annuelles d'actions avec des temps forts : Rallye santé en Septembre 2021 et des semaines santé en octobre 2022, d'une matinée de sensibilisation sur le VIH en décembre 2021, d'une journée santé des femmes à l'Epine au Tiers lieu avec une centaine de participants le 31 mai 2022.

L'ensemble de ces moments organisés en partenariat avec toutes les structures de santé et de bien-être sont des moments privilégiés pour sensibiliser et prévenir les addictions et ce dès

le plus jeune âge, et favoriser l'accès aux soins pour ceux qui en sont éloignés par une meilleure connaissance des acteurs et des actions.

SENIORS – POLITIQUES INTERGENERATIONNELLES

Le programme municipal a pour fil rouge la solidarité au profit des plus fragiles et le renforcement du lien social.

C'est pourquoi les actions proposées au profit des seniors notamment via l'espace Seniors et le CCAS permettent d'aller au-devant des plus fragiles des aînés et personnes en situation de handicap.

Ainsi dans la continuité de la reprise des activités seniors sur la période estivale 2021, l'espace Seniors en lien avec le CCAS a adapté les activités et animations proposées et investi de nouveaux lieux de proximité et de citoyenneté comme le Tiers Lieu en plus des espaces traditionnels comme les clubs des Aînés.

Rappelons que l'une des missions de l'Espace Seniors est de maintenir le lien et d'aller au-devant des usagers isolés (services de petits dépannages à domicile et de transport), y compris en allant au domicile des seniors en rupture de droits.

Un programme d'activités diversifiées a été proposé en 2022.

Bien entendu, l'EHPAD la Sabotière avec ses 78 résidents tient une place particulière dans la politique en faveur des personnes âgées.

SOLIDARITE ET COHESION DES TERRITOIRES

La politique de la Ville menée depuis 2015 dans le cadre du Contrat de Ville permet de mettre en place un programme de développement social au profit des quartiers prioritaires : l'Epine et Dombrowski. Un projet ambitieux a été mis en œuvre pour favoriser l'accompagnement à la scolarité et la lutte contre le décrochage scolaire pour une centaine de jeunes hellemmois de même sur les questions de santé et santé mentale. L'insertion professionnelle des jeunes sera encore renforcée.

Comme en 2022, la programmation Nos Quartiers d'Eté sera renouvelée et travaillée en lien avec les habitants.

Il faut préciser qu'outre ces actions, le Programme d'Initiatives Citoyennes (PIC – ex Fonds de Participation des Habitants) offre aux habitants des quartiers la possibilité de se voir financer des actions et des animations.

Après qu'une démarche d'évaluation du contrat de Ville ait été initiée en 2022, l'année 2023 permettra de préparer le futur contrat qui prendra effet en 2024.

Assurer la sécurité de tous

La politique de tranquillité publique et de prévention de la délinquance passe avant tout par la présence humaine de proximité sur le territoire.

Nous poursuivrons notre partenariat avec l'association Ademn Citeo avec une action renforcée pour une ville plus sûre et plus tranquille, avec le déploiement de la vidéo-protection, et les actions de prévention.

L'achat de caméras de vidéo-protection sera proposé au budget 2023 et permettra de doter les secteurs de la Ville identifiés comme sensibles.

L'intégration des caméras au système de surveillance de Lille, ainsi que leur maintenance a été initiée en 2022 et sera poursuivie en 2023.

Renforcer la convivialité ciment de la vie collective

L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La commune associée d'Hellemmes travaille en lien avec différents partenaires associatifs (union commerciale, mémoires d'Hellemmes, etc...) au développement, de l'attractivité économique de la cité, en apportant un soutien fort aux animations de proximité (Braderies, brocantes, marché de plein air ...).

Le budget 2023 sur ce sujet sera marqué par la sécurisation du Marché avec la mise en place de plots automatiques permettant un périmètre sécurisé et une meilleure installation des commerçants

LAVIE CULTURELLE HELLEMMOISE

En 2022, une reprise des activités s'est faite dès la levée des dernières restrictions sanitaires. Un constat n'est plus à faire le monde associatif bien que soutenu a beaucoup souffert de cette période Covid-19. Des associations ont cessé leurs activités ; mais un foisonnement d'animations a émergé du tissu associatif renaissant.

L'objectif de 2023 est donc de découvrir ces nouvelles entités en les associant à la construction de nouveaux projets mais aussi de structurer et coordonner des animations communales en lien avec le monde associatif.

Bien entendu la commune maintiendra les animations communales traditionnelles telles que vide grenier de printemps, braderie d'automne, ducasse, 14 juillet, festivités de fin d'année, popotes roulantes...en y ajoutant de nouvelles animations liés aux activités sportives tel que la fête de l'arbre au printemps conjoint au championnat régional d'élagage.

Le grand projet d'ouverture de la médiathèque est prévu au début d'année 2023. Le Kursaal a retrouvé son public durant le festival théâtre de septembre 2022, ce qui complète sa programmation qui s'étoffera encore en 2023, avec notamment la volonté de proposer aux hellemmois, une programmation artistique plus ambitieuse. Un festival de musique a été programmé en 2022 et sera reconduit en 2023 ; permettant aux hellemmois de participer à la découverte de différents style de musique (week-end Jazz ; suivi de plusieurs soirée de concert

LE MOUVEMENT SPORTIF ET LES PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS

Le sport est une délégation importante au sein de la commune et les attentes des clubs/adhérents sont conséquentes.

Si la ville d'Hellemmes est particulièrement bien dotée en matière d'équipements, les nombreuses sollicitations d'utilisation et de mise à disposition entraînent une maintenance accrue et un vieillissement prématuré des infrastructures. Au-delà des contrôles réglementaires pour lesquels nous devons nous affranchir, certains organes (tribunes, agrès...) doivent faire l'objet d'une attention particulière du fait d'une réglementation toujours plus stricte et des tarifs qui poussent à revoir notre politique budgétaire.

Des efforts budgétaires importants ont été réalisés en 2022, mais restent insuffisants. La maintenance des équipements doit donc se poursuivre voire s'amplifier en 2023 notamment pour la remise en état du terrain d'honneur engazonné en lien avec les services techniques nécessitant une transversalité budgétaire mais aussi pour la maintenance de la piscine et du club house du tennis afin de maintenir l'ouverture de ces équipements.

Pour ce qui est de l'aide financière apportée aux associations sportives celle-ci a été maintenue voir augmentée pour l'achat d'équipement ou pour leur remplacement, cet effort financier sera poursuivi avec la même enveloppe budgétaire en 2023. Il y a eu d'excellents résultats sportifs en 2022 dans plusieurs disciplines ; en football, les seniors sont montés en catégorie Régionale 3 ; en karaté, plusieurs membres se sont qualifiés pour les championnats Nord et en Régional, le tir et la gymnastique au sol ont également remporté de nombreuses victoires dans diverses compétitions.

Le dispositif d'aide au paiement de la licence connaît un véritable succès, et permet aux familles les plus modestes d'accéder aux activités sportives dans de nombreux clubs conventionnés, cet effort financier de la commune se poursuivra en 2023.

La commune poursuivra également son soutien aux grandes manifestations sportives récurrentes tel que le Guidon d'or, ou le mini Tour.

Sur le volet de l'animation sportive, la Ville d'Hellemmes diversifie le champ d'intervention de ses éducateurs sportifs au bénéfice de publics nouveaux et de nouvelles pratiques (ateliers d'été, mise en place de cycles d'apprentissage de l'Education Nationale concernant la compétence « savoir faire du vélo », école du cirque...). Cette offre s'inscrit en complément du dispositif de soutien au sport en milieu scolaire qui concerne chaque année les élèves bénéficiant de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux ou bien encore des stages sportifs. Cela entraîne donc l'achat de nouveau matériel mis à disposition des scolaires (écoles élémentaires et collèges).

L'action « Sportez vous bien ! » organisé par l'école communale a repris en 2022 et permet à de très nombreux élèves de participer à un tournoi dans diverses disciplines, cette action relancée en 2022 se poursuivra en 2023.

La Ville d'Hellemmes maintient plus que jamais son soutien au sport en facilitant les initiatives (mise à disposition de locaux et soutien logistique) et en maintenant le niveau des crédits à destination des associations hellemmoises.

QUARTIERS

La commune a souhaité dans le cadre de sa politique solidarité initier la création de nouveaux lieux de vie et de citoyenneté favorisant l'inclusion sociale. Le premier est le Tiers Lieu qui a ouvert dès la rentrée 2021/2022 dans le quartier de l'Epine.

En plein cœur d'un Quartier Politique de la Ville, la Commune associée d'Hellemmes et une vingtaine de partenaires associatifs proposent une programmation d'actions très diverses qui vont de l'accompagnement à la scolarité, à des cours de danse, des ateliers d'arts Plastiques et de pratiques sportives pour tous les âges, des permanences d'accès aux droits et aux outils numériques, des actions favorisant l'insertion et l'emploi, des séances d'alphabétisation, des après-midi récréatives pour les seniors, des temps d'accueil Parents-enfants....

Plusieurs temps forts ont aussi été organisés durant l'été et l'ouverture de Nos Quartiers d'Été le 8 Juillet dernier a été une réussite et l'occasion d'un beau moment de partage pour tous les habitants du quartier. Un village d'hiver se tiendra en toute fin d'année pour poursuivre cette dynamique.

L'année 2023 sera l'année de la poursuite de ces actions avec un enjeu d'écriture du nouveau Contrat de Ville avec l'Etat et les partenaires.

IV) Programmation en investissement

Le budget 2023 en investissement sera marqué par le lancement de gros travaux d'entretien et de rénovation :

- Accessibilité des bâtiments : plus de 700 000 €,
- Travaux de rénovation des écoles et des restaurants scolaires : plus de 1,5 millions d'euros,
- Poursuite de l'équipement de suivi-sécurité du clocher de l'église Saint Denis : environ 50 000 €,
- Acquisition des matériels et mobiliers pour la Médiathèque : solde de l'enveloppe dédiée 127 824 euros €,
- Travaux de maintenance des équipements sportifs - notamment la rénovation du DOJO du complexe sportif Arthur Cornette et l'entretien de la piscine : environ 1 650 000 € pour 2023,
- Travaux de maintenance des autres bâtiments du patrimoine communal (rénovation, sécurité, économie d'énergie), avec notamment le lancement de la réhabilitation du club Léo Lagrange, la mise en place de contrôle d'accès, l'acquisition de nouveaux véhicules : environ 1,5 millions d'€,

- Poursuite des études de l'opération d'extension-réhabilitation de la crèche Amicloterie : estimées à 50 000 €,
- Rénovation de l'éclairage public : 260 000 €,
- Moyens de déplacement : plus de 270 000 €
- Rénovation et restructuration de l'école Berthelot Sévigné (projet estimé à 8,6 M€) : crédits 2023 estimé à 300 000 € pour le lancement.

A noter également que la dotation d'investissement récurrent bénéficiera d'une majoration pour atteindre 400 000 euros, hors équipements de vidéo protection, pour mémoire en 2022 : 300 000 euros.

En accord avec la Commission affaires générales, finances, démocratie participative réunie le 28 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil Communal d'Hellemmes de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de ce débat sur ce Rapport d'orientations budgétaires 2023.

Ce document ne donne pas lieu au vote. Les membres du Conseil Communal ont pris acte du débat du rapport d'orientations budgétaires.

DÉLIBÉRATION RÉGULIÈREMENT PUBLIÉE
DÉPOSÉE À LA PRÉFECTURE
LE 15 DEC 2022
RENDUE EXÉCUTOIRE DE PLEIN DROIT À
COMPTER DE CE JOUR EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82/623
DU 22 JUILLET 1982 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT CELLE DU 2 MARS 1982.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI

